RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 juin 2019

OBJET :

DE-19-06-1-43) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES 2019 A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET DANS LE CADRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 13 juin 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. BAUMIÉ (pouvoir à M. BONAVENTURE), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190626-lmc1H6291H1-DE
Date de réception en Préfecture : 01/07/2019
Date de Publication : 01/07/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2019 pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé et autres organismes ;

Après avis de la commission Sports et Relations internationales du 20 juin 2019,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Attribue une subvention à chacune des associations suivantes :

Associations sportives :

Association vincennoise d'escalade	400 €
Vélo-club de Vincennes	3 000 €

Association dans le cadre des relations internationales :

Choeur Saint-Louis de Vincennes	2 500 €

ARTICLE II : Ces dépenses seront prélevées sur les crédits prévus au Budget primitif 2019, article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et aux organismes de droit privé ».

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190626-lmc1H6291H1-DE
Date de réception en Préfecture : 01/07/2019
Date de Publication : 01/07/2019